



Les premiers ministres de l'Ouest planchent sur l'emploi, l'économie et les collaborations lors de leur rencontre à Edmonton

Les premiers ministres de l'Ouest se sont réunis aujourd'hui à Edmonton pour aborder leurs priorités communes en vue de favoriser l'essor d'une économie robuste, durable, innovante et compétitive au profit de tous les Canadiens du Nord et de l'Ouest. Leur dialogue s'est avéré fructueux sur un certain nombre de domaines d'intérêt mutuel, comme l'accès aux marchés, le commerce intérieur, la santé mentale et la toxicomanie, la durabilité des soins de santé, les changements climatiques, l'évolution de l'Arctique et la situation actuelle concernant les feux de forêt et le dégel du pergélisol.

Les premiers ministres s'engagent à améliorer la compétitivité et le développement durable par la création de corridors économiques

L'Ouest et le Nord du Canada regorgent de ressources naturelles qui permettent d'assurer la création d'emploi et la prospérité économique dans tout le pays. Pour attirer les capitaux nécessaires à l'essor économique durable que les Canadiens attendent désormais, il est essentiel de disposer des infrastructures appropriées : capacités portuaires, routes, aéroports, voies ferrées, pipelines, lignes de transport de l'électricité et infrastructures de communication.

Les premiers ministres ont abordé les obstacles majeurs se dressant devant les provinces et les territoires pour mettre leurs produits sur les marchés intérieurs et internationaux. L'innovation – composante nécessaire – permettra d'améliorer le niveau de confiance des investisseurs et d'accompagner la réalisation rapide et écologique des principaux projets d'infrastructure et de transport, tout en réduisant les coûts liés aux évaluations environnementales et en maintenant des normes élevées en matière de consultation des Autochtones et d'évaluation scientifique. Ces solutions innovantes devraient intégrer de plus amples réflexions sur les corridors économiques à l'échelle du Canada, non seulement d'est en ouest, mais également du nord au sud. Ces corridors permettront d'améliorer la productivité en libérant dans l'ensemble des

provinces et des territoires le potentiel économique, les capacités énergétiques et les réseaux de communications souvent cantonnés aujourd'hui dans les limites d'une même province ou d'un même territoire.

Ces corridors économiques pourraient offrir des débouchés au secteur canadien de l'énergie, notamment dans les domaines de l'hydroélectricité et du gaz naturel. Ils créeront également des liens essentiels entre le Nord du Canada et le reste du pays dans le secteur des transports et de l'économie au sens large.

Les premiers ministres ont également abordé l'importance des partenariats noués avec les communautés autochtones dans le cadre de grands projets de développement durable afin de permettre leur plus grande participation à la prospérité économique.

Ils ont convenu qu'un meilleur accès aux marchés serait profitable à tous et se sont engagés à faire de ce sujet une priorité lors de la réunion du Conseil de la fédération prévue en juillet.

Les premiers ministres s'engagent en faveur d'une exploitation responsable des ressources et de la lutte contre les changements climatiques

Les premiers ministres se sont accordés sur l'importance de trouver un équilibre entre les mesures de gérance environnementale et de lutte contre les changements climatiques et celles visant la croissance économique et la compétitivité. À mesure que la démographie et l'économie de l'Ouest et du Nord poursuivront leur croissance, les résidents comme l'industrie auront besoin de plus en plus de ressources énergétiques. Les premiers ministres ont convenu que la stabilité économique et la sécurité énergétique de leurs provinces et territoires respectifs devaient s'accompagner d'actions durables visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ils ont souligné que la lutte contre les changements climatiques passait par la mise en place de stratégies d'adaptation et d'atténuation concertées. Ils ont également discuté de la nécessité de disposer en temps opportun d'un financement fédéral suffisant pour s'attaquer aux priorités locales en matière d'adaptation et d'atténuation, notamment en versant équitablement à chaque province et à chaque territoire le solde du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.

Les provinces et territoires de l'Ouest jouent un rôle de premier plan dans la conception de technologies innovantes et propres pour réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en stimulant la croissance économique et le développement durable. Les premiers ministres ont demandé à leurs agents de dresser un inventaire des pratiques exemplaires ayant fait leurs preuves dans l'Ouest du Canada pour réduire l'empreinte environnementale de l'industrie.

Ils en appellent au gouvernement fédéral pour collaborer avec les provinces, les territoires et les gouvernements étrangers en vue d'établir, conformément à l'article 6 de

l'Accord de Paris, un mécanisme de reconnaissance des réductions mondiales des gaz à effet de serre émis par la consommation d'énergie et l'utilisation des technologies. Pour ce faire, il convient que toutes les réductions découlant des mesures prises dans les provinces et les territoires soient portées à leur crédit.

Les premiers ministres ont une nouvelle fois insisté sur le fait que les provinces et les territoires continueront de travailler sur des plans de lutte contre les changements climatiques cherchant à répondre à leurs priorités et à leurs besoins locaux tout en contribuant aux objectifs du Canada en matière de réduction des gaz à effet de serre.

Ils demandent au gouvernement fédéral de collaborer avec les provinces et les territoires concernant la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) pour veiller à ce que la protection des espèces soit compatible avec la mise en valeur des ressources, le dynamisme de l'emploi et des collectivités, et le respect des besoins des Autochtones.

Les premiers ministres ont exprimé des opinions diverses sur les conséquences économiques et environnementales de certaines initiatives stratégiques lancées par le gouvernement fédéral, y compris :

- le filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone;
- la norme fédérale sur les combustibles propres;
- la *Loi sur l'évaluation d'impact* et les autres lois régissant l'approche du gouvernement fédéral en matière d'évaluation environnementale (Projet de loi C-69);
- la *Loi sur les pêches* (Projet de loi C-68);
- les modifications apportées à la *Loi sur les océans* et à la *Loi fédérale sur les hydrocarbures* (Projet de loi C-55);
- la *Loi sur le moratoire relatif aux pétroliers* (Projet de loi C-48).

Certains premiers ministres se sont dits préoccupés par le fait que le gouvernement fédéral ne tenait pas compte de la compétence des provinces et des territoires dans les domaines de la mise en valeur des ressources et de la gestion des terres, ni de leurs capacités et de leur expérience de calibre mondiale dans la réglementation de ces domaines. Cependant, les premiers ministres ont unanimement appelé le gouvernement fédéral à respecter la compétence et l'expertise des provinces et des territoires dans ces domaines. Ils se sont en outre accordés sur la nécessité d'entretenir un dialogue constructif au sujet de la coordination intergouvernementale dans les cas où les politiques, les décisions ou les dispositions législatives du gouvernement fédéral seraient susceptibles d'empiéter sur des domaines relevant de la compétence des provinces et des territoires, y compris les décisions relatives à l'utilisation des terres et à la mise en valeur des ressources.

Les premiers ministres s'engagent à améliorer le commerce intérieur

Les premiers ministres se sont accordés sur le fait que des efforts ambitieux devaient

être déployés pour lever les obstacles au commerce intérieur. Ils ont abordé les progrès réalisés jusqu'ici, notamment dans l'adoption de normes communes pour l'équipement de santé et de sécurité au travail et l'harmonisation des réglementations sur les transports. Ils ont pris l'engagement d'adopter des mesures prioritaires pour lever les obstacles au commerce intérieur, au vu de son importance pour les économies de l'Ouest et du Nord. Ils ont également appelé le gouvernement fédéral à accélérer le travail mené pour s'occuper des obstacles qui relèvent de sa compétence.

Les premiers ministres ont convenu d'axer leurs efforts sur les travaux visant à atténuer ces obstacles. Ils se sont plus particulièrement penchés sur l'élargissement socialement responsable des choix offerts aux consommateurs en matière de boissons alcoolisées. À ce sujet, ils ont souligné que la Saskatchewan avait récemment décidé de supprimer les limites d'exemptions personnelles concernant les boissons alcoolisées traversant les frontières provinciales et territoriales, comme c'est déjà le cas au Manitoba et en Alberta. La Colombie-Britannique et le Yukon envisagent également de prendre cette mesure.

Les premiers ministres souhaitent également intégrer rapidement des règles dans l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) en vue d'ouvrir le secteur des services financiers au Canada, de manière que des fournisseurs de toutes les provinces et de tous les territoires puissent se développer et soutenir la concurrence dans ce secteur.

Ils accueillent favorablement les modifications apportées à l'ALEC pour permettre aux parties de lever unilatéralement leurs exceptions. Ils s'engagent à prendre des mesures supplémentaires pour raffermir l'ambition de l'ALEC en s'efforçant de réduire fortement, voire d'éliminer, les exceptions propres aux parties d'ici 2020, sauf celles qui sont exigées par la Constitution. Les premiers ministres espèrent prendre des mesures fortes avec leurs collègues concernant cet enjeu essentiel lors de la réunion du Conseil de la fédération qui est prévue cet été.

Ils ont donné pour mission à leurs ministres des Transports respectifs de revoir et d'harmoniser autant que possible les règles relatives au transport des appareils d'entretien des puits de pétrole entre les provinces de l'Ouest. Les premiers ministres chercheront également à obtenir la coopération du gouvernement fédéral pour réduire les obstacles et faciliter le transport en toute sécurité de ces appareils entre les provinces et les territoires.

Les premiers ministres s'engagent pour une plus grande mobilité de la main-d'œuvre

Les premiers ministres ont réaffirmé leur engagement de faire en sorte que les Canadiens disposent des compétences et de la mobilité dont ils ont besoin. Ils ont également souligné l'importance de la réduction des barrières à l'emploi pour les populations sous-représentées. Le perfectionnement des compétences et la formation professionnelle, y compris pour les femmes, les jeunes, les personnes handicapées et les populations autochtones, permettront à tous les Canadiens de l'Ouest de participer

au marché du travail et de s'y épanouir.

Les premiers ministres ont souligné l'importance que revêt la mobilité de la main-d'œuvre pour assurer la robustesse et la souplesse de la population active dans l'Ouest. Les accords commerciaux nationaux actuels, comme l'ALEC ou le New West Partnership Trade Agreement (NWPTA), ainsi que les initiatives multilatérales en cours, comme le Protocole provincial-territorial sur la mobilité des apprentis, forment la base des mesures de lutte contre les obstacles à la mobilité interprovinciale.

Les premiers ministres ont reconnu que la mobilité des travailleurs qualifiés et des apprentis jouait un rôle majeur dans la libre circulation des travailleurs et la capacité à mener à bien des projets de grande envergure dans tout l'Ouest du Canada. Ils s'engagent à recenser les derniers obstacles éventuels à la mobilité des professionnels agréés, des travailleurs qualifiés et des apprentis dans les régions de l'Ouest. Ils chercheront en outre des solutions permettant aux provinces et aux territoires de l'Ouest de mieux collaborer en la matière, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Ils ont également abordé l'importance de disposer de mécanismes rapides, justes et efficaces permettant de reconnaître les qualifications professionnelles acquises à l'étranger et d'assurer ainsi l'entière participation des Canadiens formés à l'étranger et des nouveaux arrivants à l'économie du Canada. Même si des améliorations non négligeables ont été apportées pour simplifier le processus de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, les provinces et les territoires doivent travailler de concert pour recenser les lacunes et, s'ils en trouvent, améliorer les mécanismes de reconnaissance de ces qualifications. Les provinces et les territoires de l'Ouest se sont engagés à travailler ensemble pour déterminer les domaines d'intérêt commun dans lesquels des mesures plus rapides pourraient être prises par les associations et les organismes de reconnaissance des titres de compétences en vue de simplifier leurs processus.

Les premiers ministres s'engagent à élargir les marchés d'exportation

Les premiers ministres ont abordé le rôle toujours plus important que joue le commerce international dans l'économie de l'Ouest et du Nord du Canada. Ils partagent l'objectif d'attirer les investissements pour stimuler la croissance. Les exportations à l'international représentent environ un tiers du PIB du Canada et environ un emploi sur six au pays. Les premiers ministres ont souligné que plusieurs accords internationaux offraient au secteur du commerce de l'Ouest et du Nord du Canada de nouveaux débouchés.

Ils ont également abordé la restriction injustifiée de l'accès à certains marchés, comme les restrictions à l'importation imposées actuellement par la Chine au canola, au porc et au bœuf canadiens, ainsi que les droits imposés aujourd'hui par les États-Unis sur le bois d'œuvre résineux canadien. Les premiers ministres soutiennent le travail mené par le gouvernement fédéral pour lever ces restrictions et droits de douane, et demandent que des mesures appropriées soient prises pour résoudre ces questions et restaurer

ainsi la confiance des entreprises et des travailleurs canadiens. Ils ont également sollicité le gouvernement fédéral pour qu'il réévalue son programme d'aide au secteur du bois d'œuvre de 2017 pour confirmer qu'il soutient la réussite à long terme de ce secteur, alors que les collectivités et l'industrie doivent s'adapter à des circonstances en constante évolution.

Les premiers ministres se sont penchés sur l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) et ont appelé tous les signataires à le ratifier rapidement pour apporter plus de certitudes aux entreprises et aux travailleurs de l'Ouest du Canada. Par ailleurs, les premiers ministres encouragent les États membres à ratifier l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

Ils ont également exprimé leur préoccupation quant à l'enquête en cours sur l'uranium menée par les États-Unis en vertu de l'article 232 et ont appelé le gouvernement fédéral à poursuivre ses efforts pour résoudre cette affaire et restaurer la confiance au sein de l'industrie canadienne. Ils ont rappelé les conséquences négatives qu'avait eues sur les industries de l'acier et de l'aluminium des deux côtés de la frontière l'imposition de droits de douane en vertu de l'article 232 par les États-Unis, et la stabilité retrouvée une fois ces droits de douane levés.

Les premiers ministres s'engagent à renforcer la position du Canada dans l'Arctique

Les premiers ministres se sont penchés sur les documents et les énoncés de politique internationale sur l'Arctique ainsi que sur la nécessité pour le Canada de renforcer sa position dans cette région. Ils ont admis ensemble que l'Arctique était essentiel au Canada et que des investissements majeurs ainsi que des actions concrètes étaient nécessaires pour le protéger et mieux tirer parti de l'immense potentiel s'offrant au Canada en tant que nation du Nord et de l'Arctique.

Les premiers ministres voient dans ce sujet l'occasion de renforcer la nation canadienne et demandent aux acteurs du gouvernement fédéral d'indiquer comment ils entendent faire des progrès dans cette région.

Les premiers ministres s'engagent à fournir aux Canadiens des services de santé efficaces

Les premiers ministres se sont penchés sur la situation actuelle au sein de la fédération canadienne, et notamment sur l'état des transferts financiers.

Les Canadiens accordent une importance majeure à leur système de santé public et universel. Depuis la naissance du régime d'assurance-maladie il y a plus d'un demi-siècle, les services de santé ont considérablement évolué pour répondre aux besoins thérapeutiques complexes et intégrés des patients. Au cours la même période, le partenariat créé à l'origine pour assurer un financement paritaire de la santé par les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral s'est considérablement affaibli. Malgré cela, les provinces et les territoires continuent de renforcer le système de santé

du Canada en améliorant l'accès aux services de diagnostic, en remboursant de nouveaux médicaments salvateurs, en investissant dans les nouvelles technologies et en mettant en place des modèles novateurs, adaptés aux régions et aux cultures, pour assurer la prestation de soins de meilleure qualité tout en gérant de manière durable les budgets de santé des provinces et des territoires.

La part des dépenses de santé financées par les provinces et les territoires s'élève aujourd'hui à près de 80 %. C'est la ligne budgétaire la plus importante dans toutes les provinces et tous les territoires. La part fédérale du financement de la santé va poursuivre sa baisse au cours de la prochaine décennie, en raison de la décision fédérale qui visait à réduire le taux de croissance du Transfert canadien en matière de santé (TCS) à compter de l'exercice 2017-2018. L'affaiblissement du partenariat de financement fédéral vient s'ajouter aux pressions créées par le vieillissement de la population et d'autres facteurs, qui devraient déboucher sur une augmentation moyenne des dépenses de santé de 5,2 % par an à long terme. Les premiers ministres réclament que le gouvernement fédéral renoue avec un partenariat de financement de la santé durable avec les provinces et les territoires, et qu'il garantisse à compter d'aujourd'hui une croissance du TCS fondé sur des éléments probants.

Les provinces et les territoires ont mis en œuvre des solutions innovantes en matière de prestation de services afin de veiller à ce que leurs citoyens aient accès à des services de qualité en temps opportun, conformément à l'objectif du système de santé universel. Les premiers ministres invitent le gouvernement fédéral à respecter la compétence conférée aux provinces et aux territoires par la constitution dans le domaine de la santé. Les provinces et les territoires disposeront ainsi de la flexibilité requise pour répondre aux nouveaux enjeux tout en continuant de recevoir les financements fédéraux.

Les premiers ministres s'engagent sur les questions de santé mentale et de toxicomanie

Les premiers ministres ont abordé les problèmes liés aux opioïdes, aux méthamphétamines et à l'alcool qui font actuellement rage dans l'ouest du Canada. Les premiers ministres s'unissent dans leur engagement à fournir un accompagnement sans faille à ceux qui souffrent de dépendance, notamment en proposant des services et des programmes de prévention, de réduction des méfaits, de traitement, de réadaptation et de réduction de la stigmatisation, tout en assurant l'application de la loi contre les trafiquants.

Les premiers ministres ont abordé les liens entre la toxicomanie et les problèmes de santé mentale et se sont engagés à travailler dans leurs provinces et territoires respectifs pour accompagner les personnes souffrant de problèmes complexes liés à la toxicomanie.

Ils ont en outre insisté sur la nécessité de mettre en place un continuum de soins intégré axé sur la personne et culturellement adapté. Concrètement, la voie à suivre

pour les provinces et les territoires consiste à assurer, à l'échelle locale, la prestation de soins axés sur la sensibilisation, l'intervention précoce et le traitement efficace des personnes qui en ont le plus besoin tout en offrant des services de suivi et de réadaptation afin de garantir l'obtention de résultats positifs.

Les premiers ministres ont cité l'utilisation des tribunaux de traitement de la toxicomanie ou des tribunaux communautaires du mieux-être comme des exemples innovants ayant permis d'obtenir des résultats positifs. Les toxicomanes confrontés au système de justice pénale obtiennent de meilleurs résultats lorsqu'ils ont accès à un programme complet, comprenant un traitement de la dépendance, des tests de dépistage, des mesures incitatives et un accompagnement par les services sociaux. Les premiers ministres se sont engagés à se communiquer les pratiques exemplaires mises en place par leurs tribunaux de traitement de la toxicomanie et tribunaux communautaires du mieux-être respectifs. Ils ont par ailleurs mis en évidence les domaines susceptibles d'être améliorés et se sont donné rendez-vous à ce sujet lors de la prochaine Conférence des premiers ministres de l'Ouest.

Ils ont en outre souligné que les questions de santé mentale et de toxicomanie seront soulevées avec leurs collègues lors de la réunion du Conseil de la fédération prévue cet été. Les premiers ministres exhortent le gouvernement fédéral à travailler davantage sur l'interdiction des drogues illicites dans les ports canadiens et les services postaux.

Les premiers ministres s'engagent à entretenir des relations productives avec le gouvernement fédéral

Il est essentiel d'entretenir des relations coopératives entre tous les ordres de gouvernement pour veiller à ce que les Canadiens disposent des services et de l'accompagnement dont ils ont besoin.

Il faut s'assurer que le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires travaillent de concert en gardant à l'esprit les objectifs fondamentaux suivants dans toutes les activités qu'ils entreprennent : rendre la vie des citoyens plus simple et plus abordable; assurer une prestation en temps opportun des services sur lesquels comptent les personnes; favoriser la robustesse et la durabilité de l'économie; aider le Canada et les Canadiens à surmonter les défis pressants du XXI^e siècle; et parvenir à une réconciliation avec les peuples autochtones.

Nous devons travailler ensemble pour que tous les Canadiens, quels que soient leur lieu de vie et leurs origines, puissent atteindre leur plein potentiel. C'est pourquoi les premiers ministres ont proposé une série de principes intergouvernementaux visant à soutenir et à orienter le travail mené par la Fédération pour les années à venir. Les premiers ministres demandent au gouvernement fédéral de veiller à ce que tous les travaux menés par les différents ordres de gouvernement soient axés sur :

- la collaboration;
- le respect de la répartition des compétences au sein de la Fédération;
- la reconnaissance de la diversité des besoins et des méthodes employées

- pour aborder les problèmes locaux dans les provinces et les territoires;
- la reconnaissance de la relation fondée sur l'égalité et exempte de hiérarchie entre les différents ordres de gouvernement;
 - la concordance entre les ressources financières et les responsabilités liées aux compétences de chacun;
 - l'acceptation du fait que chaque gouvernement est responsable devant ses propres citoyens.

Les premiers ministres invitent les chefs des partis fédéraux à adopter ces principes et à s'investir dans un fédéralisme coopératif respectueux des compétences provinciales et territoriales garantissant aux Canadiens le soutien et les services dont ils ont le plus besoin de la part de leurs gouvernements.

Les premiers ministres abordent le financement et le soutien apportés en cas de catastrophe naturelle

Les premiers ministres rappellent les défis que posent les changements climatiques dans l'Ouest et le Nord du Canada. Dans les régions septentrionales, les températures évoluent rapidement, tandis que les récents feux de forêt dans l'Ouest du Canada et le dégel du pergélisol dans le Nord ont une nouvelle fois rappelé la nécessité de faire de l'approche concertée en matière d'adaptation et d'atténuation une priorité dans ces régions.

Les premiers ministres ont loué le travail du personnel d'intervention d'urgence, et notamment celui des pompiers, dans leur lutte contre les gigantesques feux de forêt qui ont une nouvelle fois ravagé l'Alberta et la Colombie-Britannique au printemps. Ils ont insisté sur leur volonté de partager leurs ressources et leurs services de soutien pour aider les personnes les plus touchées par ces catastrophes.

Les premiers ministres ont abordé les impacts des catastrophes naturelles récentes et des changements climatiques, en se penchant plus particulièrement sur les collectivités du Nord et de l'Arctique. Ces impacts comprennent entre autres le dégel du pergélisol, le rétrécissement de la glace de mer, l'érosion côtière et le recul glaciaire. Dans le Nord, le dégel du pergélisol est variable et touche chaque territoire différemment. Il entraîne notamment l'endommagement et la réduction de la durée de vie prévue des infrastructures existantes, y compris les immeubles, les routes, les mines et les pistes des aéroports, et accroît les incertitudes concernant les projets d'infrastructure à venir.

Les premiers ministres ont également abordé la nécessité de collaborer davantage avec le gouvernement fédéral sur les questions d'adaptation et d'atténuation dans le contexte des changements climatiques, ainsi que sur les questions de l'atténuation des catastrophes et de l'intervention en cas de catastrophe naturelle pour toutes les régions susceptibles d'être touchées. Les premiers ministres demandent un accès moins contraignant et plus souple aux programmes fédéraux destinés au financement des mesures d'atténuation des catastrophes. Ils demandent également la remise en place du seuil inférieur pour accéder à l'aide financière liée aux Accords d'aide

financière en cas de catastrophe (AAFCC). Les premiers ministres ont indiqué que ces questions seraient abordées avec leurs collègues lors de la réunion du Conseil de la fédération en juillet.

Les premiers ministres annoncent la Conférence des premiers ministres de l'Ouest de 2020

Les premiers ministres ont confirmé que le Manitoba accueillerait la Conférence des premiers ministres de l'Ouest de 2020, à l'occasion du 150^e anniversaire de cette province.